



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DE LA RURALITÉ

<p><b>Direction générale de l'alimentation</b></p> <p><b>Sous-direction de la réglementation, de la recherche et de la coordination des contrôles</b></p> <p><b>Bureau de la recherche et des laboratoires d'analyse</b></p> <p><b>Adresse :</b> 251, rue de Vaugirard 75 732 Paris Cedex 15</p> <p><b>Suivi par :</b> Alexandre BLANC-GONNET</p> <p><b>Tél :</b> 01 49 55 81 49 <b>Fax :</b> 01 49 55 49 61 <b>Réf. Interne :</b> NS méth cortico tissus 0105 ABG <b>Réf. Classement :</b> SDRRCC/BRLA/ABG</p>	<p><b>NOTE DE SERVICE</b></p> <p><b>DGAL/SDRRCC/N2005-8071</b></p> <p><b>Date: 01 mars 2005</b></p> <p>Réf. Classement : SDRRCC/BRLA/ABG</p>
---	--

Date de mise en application : immédiate

**Annule et remplace :**

Note de service DGAL/SDSPA/SDRRCC/N2004-8271

Note de service DGAL/SDSPA/SDRRCC/N2002-8062

Date limite de réponse : -

📄 Nombre d'annexe: 0

**Objet :** Méthode de détection et d'identification de corticostéroïdes dans les tissus par chromatographie liquide couplée à la spectrométrie de masse en tandem

**Bases juridiques :**

- **REGLEMENT (CE) N° 882/2004 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 29 avril 2004** relatif aux contrôles officiels effectués pour s'assurer de la conformité avec la législation sur les aliments pour animaux et les denrées alimentaires et avec les dispositions relatives à la santé animale et au bien-être des animaux.
- **DIRECTIVE 96/23/CE DU CONSEIL, du 29 avril 1996**, relative aux mesures de contrôle à mettre en œuvre à l'égard de certaines substances et de leurs résidus dans les animaux vivants et leurs produits

**Résumé :** La présente note de service référence la méthode de détection et d'identification de corticostéroïdes dans les tissus par chromatographie liquide couplée à la spectrométrie de masse en tandem.

**MOTS-CLES :** Méthode officielle d'analyse – tissu animal – corticostéroïdes

<b>Destinataires</b>	
Pour exécution :  -Directeurs départementaux des services vétérinaires - Vétérinaires responsables des postes d'inspection frontaliers - LABERCA - Laboratoires vétérinaires départementaux	Pour information :  -Préfets -Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires -Directeur de l'Ecole nationale des services vétérinaires - Directeur de l'INFOMA - DGCCRF - Directeur Général de l'AFSSA - Laboratoire vétérinaire de Rungis - COFRAC

J'ai l'honneur de vous faire parvenir la référence de la méthode d'analyse officielle de :  
 - détection et d'identification de corticostéroïdes dans les tissus par chromatographie liquide couplée à la spectrométrie de masse en tandem.

Cette nouvelle méthode remplace la méthode officielle référencée LABERCA/01C-t.1 référencée par la NS DGAL/SDSPA/SDRRCC/N2002-8062 qui est abrogée.

Méthode	Référence :	Remplace
Promoteurs de croissance dans les tissus - détection et identification de corticostéroïdes par chromatographie liquide couplée à la spectrométrie de masse en tandem	LABERCA/03C-t.1	LABERCA/01C-t.1

Cette méthode a été développée par le laboratoire national de référence pour la recherche et le dosage des corticostéroïdes (Laboratoire d'études des résidus et contaminants dans les aliments - LABERCA – Nantes).

Le protocole opératoire de cette méthode est soumis à diffusion restreinte. Il sera diffusé dans son intégralité aux laboratoires agréés pour la recherche des corticostéroïdes pour mise en œuvre ainsi que, sur leur demande, aux directeurs départementaux des services vétérinaires.

La Directrice Générale  
de l'Alimentation

Sophie VILLERS